

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

Chariots Catégorie 1-5 Thermique et Electrique

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire.

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue de l'obtention du CACES.

Durée

- 3 jours.

Lieu de la Formation

- Sur site (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES) ou dans nos locaux.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- Rôle des instances et organismes de prévention
- Responsabilités et qualités du cariste
- Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- La sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accident, les interdictions
- Les différents organes des chariots automoteurs
- Les consignes de conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- L'adéquation et la stabilité des chariots automoteurs, l'abaque de charge
- Les pictogrammes de manutention et des produits dangereux
- Les panneaux de circulation
- La batterie d'accumulateurs, sa spécificité, les consignes de mise en charge
- Les différents niveaux sur les engins thermiques et électriques
- Le circuit hydraulique
- Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie

- Les différentes palettes, les attachements
 - La maintenance de premier niveau



Formation Pratique :

Elle se déroulera

**avec 2 types de chariot (moteur thermique et moteur électrique)
et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)**

- La prise de poste et les vérifications
- Circulation à vide et en charge sur différents parcours et types de sols
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage en palettier
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- Le signalement des anomalies et la fin de poste

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, des engins de catégories 1-5, des charges à gerber, des véhicules de transport afin d'effectuer des chargements latéraux, un palettier, une charge longue et/ou déformable et un plan incliné.

Application de la recommandation R 389

- La recommandation R 389 a été adoptée par :
 - Le CTN des Industries, des Transports et de la Manutention, le 19 juin 2000
 - Le CTN des Activités du Groupe Interprofessionnel, le 29 novembre 2000
 - Le CTN des Industries du BTP, le 20 juin 2001.

Evaluation des connaissances pour Obtention du CACES

- Evaluation des connaissances théoriques
- Evaluation des connaissances pratiques correspondant aux chariots de catégories 1 puis catégorie 5.